



Payer pr un simple ajout de nom sur un bail de location ?

Par **Breizinette**, le **03/03/2009** à **09:22**

Bonjour,

mon petit ami est locataire d'un appartement depuis septembre 2007, il n'a jamais eu de pb et paye régulièrement ses loyers.

Il n'a jamais affaire à ses propriétaires directement car ils ont choisis de passer par une agence immo pr faciliter les choses. Là encore pas de soucis.

Mais voilà, depuis qq tps nous envisageons d'habiter ensemble. **Nous souhaiterions donc ajouter mon nom sur le bail mais seulement ça. Nous ne changeons rien aux papiers. Mon petit ami continuera à payer les loyers en totalité tant que je suis étudiante.**

Il a donc contacté son agence vendredi dernier qui au départ voulait lui annoncer multiples frais pour modifier multiple papier, or il a bien insisté sur le fait qu'il s'agissait d'un simple ajout de nom.

La personne a annoncé un **prix de 153 euros pour un simple ajout de nom.**

[s]**Est-ce normal ?**[/s]

Une amie a fait la meme démarche il y a deux ans et cela a été gratuit pour eux.

Pour l'instant ce projet est donc en stand by car étant étudiante je ne peux bien sur pas verser une telle somme du jour au lendemain juste pr ajouter mon nom...

[s]**Auriez vous une réponse claire et précise à me fournir ?**[/s]

Cordialement

Par **Paula**, le **03/03/2009** à **13:49**

Bonjour,

Pour ne pas payer, il faut demander simplement un avenant au contrat.

Pour un nouveau bail, il faut effectivement passer à la caisse.

Cordialement

Par **Breizinette**, le **03/03/2009** à **14:23**

Mon petit ami a bel et bien demandé un simple avenant au contrat et la somme demandée était bien 153 euros.

Nous ne voulons rien d'autre que l'ajout de mon nom, de façon à pouvoir justifier que j'habiterai ici.

Nous ne souhaitons rien modifier d'autre, mon petit amis continuera à payer la location.

[s]***Ce n'est donc pas légal ?***[/s]

Par **Paula**, le **03/03/2009** à **18:23**

Bonjour,

Oui, oui, j'ai bien compris.

Faites un courrier RAR à l'Agence en lui disant que l'avenant ne doit pas avoir de contre partie en argent.

En revanche, l'Agence n'est pas obligée d'accepter le rajout du nom.

Maintenant, vous pouvez mettre votre nom sur la boîte aux lettres et vous faire adresser le courrier chez votre ami. Bien sûr, ce n'est pas pareil. Je vous le conçois.

Cordialement

Par **Breizinette**, le **03/03/2009** à **21:10**

[s]Paula merci de vos réponses:[/s]

[s]**J'aurai juste deux dernières petites questions**[/s] histoire que tout soit clair de mon côté:

* Auriez-vous un **article** précis qui puisse servir pour faire comprendre à l'agence qu'elle n'a pas le droit de faire payer pour un avenant? histoire que ma demande est plus de "poids"?

*Si sur des papiers administratifs x ou y je mentionne que j'ai changé d'adresse alors que j'ai simplement rajouté mon nom sur la boîte aux lettres, ça n'est pas valable ?

Je n'aurai pas de **papiers officiels justifiant de mon nouveau domicile** et du fait que j'ai quitté l'appartement de mes parents ?

Cordialement